



Assemblée générale

Distr. générale
3 juin 2014
Français
Original: arabe

Conseil des droits de l'homme

Vingt-sixième session

Point 4 de l'ordre du jour

Situations des droits de l'homme qui requièrent l'attention du Conseil

Note verbale datée du 26 mai 2014, adressée au Président du Conseil des droits de l'homme par la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales sises à Genève

La Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales sises à Genève présente ses compliments au Bureau du Président du Conseil des droits de l'homme et, se référant à ses précédentes notes relatives à la situation actuelle en République arabe syrienne, a l'honneur de lui faire tenir ci-joint une lettre adressée au Président du Conseil des droits de l'homme par le chargé d'affaire par intérim de la Mission permanente de la République arabe syrienne à propos de l'attaque terroriste perpétrée contre des civils dans la ville de Deraa, en Syrie.

La Mission permanente de la République arabe syrienne vous saurait gré de faire distribuer le texte de la présente note verbale et de la lettre qui lui est jointe en annexe en tant que document de la vingt-sixième session du Conseil des droits de l'homme dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

GE.14-04032 (F) 230614 240614



* 1 4 0 4 0 3 2 *

Merci de recycler



Annexe

Je vous écris à propos d'un nouveau massacre sanglant perpétré par les groupes terroristes soutenus par l'étranger contre le peuple arabe syrien le 22 mai 2014. Ces groupes terroristes ont délibérément tiré des obus de mortier sur une foule dense de civils qui, dans un quartier populaire de Deraa, s'était spontanément rassemblés pour exprimer leur réprobation du terrorisme et leur fidélité à leur pays. Ces obus ont fait dans la population civile 39 morts, parmi lesquels des femmes et des enfants, et près de 205 blessés dont 14 sont dans un état grave.

Ce terrible massacre n'est qu'un épisode du cycle ininterrompu de crimes délibérés contre les Syriens, leurs biens, leurs croyances, leur civilisation et les infrastructures de leur pays, dans le but de détruire cette civilisation et de ramener la Syrie aux époques de l'ignorance et de l'obscurantisme, lorsque la dignité humaine était inconnue et la vie humaine sans aucune valeur. Les villes syriennes sont soumises quotidiennement à des tirs de barrage d'obus ciblant des écoles, des hôpitaux, des lieux de culte et tout rassemblement de civils afin de faire le plus grand nombre possible de victimes et de terroriser la population pour la contraindre à renoncer au moyen de sa survie quotidienne.

Ces crimes bénéficient du soutien et d'une couverture médiatique, politique et juridique de la part d'un certain nombre de pays de la région et d'ailleurs, au premier rang desquels figurent le Qatar, le Royaume d'Arabie saoudite, la Turquie, la France, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique, qui soutiennent ces groupes terroristes armés et leur pensée obscurantiste, les arment, les entraînent et les abritent. Tous ces pays continuent d'essayer de se dédouaner des conséquences de leurs propres actes, en essayant d'en faire porter la responsabilité au Gouvernement syrien ou en inventant de nouveaux termes, notions et concepts établissant une distinction entre un «bon» et un «mauvais» terrorisme, illustration criante de l'hypocrisie et du «deux poids, deux mesures» que pratiquent ces pays. Ces derniers se sont efforcés de semer les graines de la terreur et de l'obscurantisme en Syrie en pensant qu'ils en seraient ainsi prémunis, mais voilà que le mal retourne dans ces pays eux-mêmes qui l'ont soutenue et équipée et voilà que ces pays appellent à l'organisation de réunions et de conférences pour étudier les moyens d'empêcher ces gens de retourner dans les pays d'où on les a envoyés, de peur qu'ils n'y répandent la pensée obscurantiste et terroriste. Ces pays ont voulu pour les enfants syriens ce qu'ils veulent aujourd'hui éviter à leurs propres enfants. La question est alors: feront-ils toujours la distinction entre le mauvais terroriste et le bon terroriste, le terroriste «modéré» lorsque celui-ci reviendra pratiquer son «terrorisme modéré» chez eux?

Les responsables de l'Organisation des Nations Unies, au premier rang desquels la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, continuent d'aligner leur conduite sur les agendas de ces pays et de préparer la voie à une intervention militaire en Syrie en publiant des déclarations et des rapports gratuits visant à réaliser les objectifs de ces pays. Ces responsables continuent de dire des contrevérités et d'attiser les feux de la campagne contre la Syrie, en violation flagrante de l'obligation qui leur incombe de s'employer à défendre les droits de l'homme avec sérieux, professionnalisme et impartialité, ainsi que de l'obligation qui leur incombe d'encourager dans les différentes villes syriennes les mesures positives, y compris de réconciliation progressive, propres à mener à un règlement pacifique, à mettre fin au bain de sang et à rétablir la paix et la stabilité en Syrie.

Le massacre perpétré à Deraa le 22 mai 2014 constitue une violation du premier des droits de l'homme, le droit à la vie, ainsi que des droits à la liberté d'expression et à la liberté de réunion, auxquels il convient d'ajouter les droits des femmes qui participaient à ce rassemblement populaire. Ces violations des droits de l'homme ne sauraient échapper

aux poursuites en vertu du droit syrien, qui est souverain en ce domaine, et elles renforcent la détermination du Gouvernement syrien à assumer son devoir juridique et constitutionnel de protéger son peuple contre ce terrorisme obscurantiste.

Le Gouvernement de la République arabe syrienne demande par votre entremise au Conseil des droits de l'homme de condamner ce crime terrible et d'exiger des pays qui soutiennent ces groupes terroristes qu'ils mettent un terme à cet appui. La Syrie demande en outre aux décideurs compétents relevant du Conseil de publier une condamnation claire de ce crime infâme.
